



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF

Question écrite n° 46072

Texte de la question

M. Jean Geney appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur les évolutions de la structure tarifaire des abonnements présentes par l'entreprise publique Electricité de France. Des déséquilibres importants existent entre les coûts d'abonnement proposés aux clients domestiques et aux collectivités locales. Ces tarifs pénalisent sans raison les collectivités locales. Il lui demande des précisions sur le rapprochement de la structure tarifaire d'Electricité de France avec la réalité des coûts supportés par l'entreprise.

Texte de la réponse

Il existe aujourd'hui des différences de coût des abonnements à l'électricité pour les clients domestiques, pour les collectivités locales et pour les clients professionnels. Le tarif « bleu communal », appliqué aux collectivités locales, se situe ainsi à un niveau intermédiaire entre le tarif « bleu domestique » et le tarif « bleu professionnel ». Aucun élément objectif ne justifiant ces écarts de prix pour les fournitures électriques de même nature, l'unification progressive de ces différents tarifs a été engagée lors du contrat de plan entre l'État et EDF pour la période 1993-1996. Cette unification devrait être achevée au cours du prochain contrat de plan entre l'État et EDF, à compter de 1997.

Données clés

Auteur : [M. Geney Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46072

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6415

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 698